# Le contrôle de l'âge sera examiné au parlement !

Article rédigé par *Stopauporno.fr*, le *04 juin 2020*

*Source [Stopauporno.fr] C'est une excellente nouvelle pour notre cause ! Ce pour quoi nous militons depuis deux ans, c'est-à-dire une loi sur le contrôle de l'âge, va faire son apparition au Parlement !*

*En effet, dans le cadre d'une loi visant à protéger les victimes de violences conjugales, une disposition va concerner une loi sur le contrôle de l'âge. En effet, l'hypocrisie actuelle consistant à considérer que les mineurs ne peuvent accéder aux sites pornographiques grâce à un simple avertissement, ne tient plus, et bientôt, il faudra une réelle vérification. Après un premier vote au mois de janvier à l'Assemblée nationale, la proposition de loi soutenue par le gouvernement va passer devant les sénateurs.*

Relégué au second plan du fait de la crise sanitaire internationale, le contrôle de l'accès aux sites pornographiques, afin d'empêcher les mineurs d'y accéder, retrouve le chemin de l'hémicycle. C'est en effet le 9 juin que la proposition de loi visant à protéger les victimes de violences conjugales, qui inclut cette disposition, sera examinée en séance au Sénat, après son passage en commission des lois, le 2 juin.

Inscrite à l'agenda de la chambre haute, la loi a franchi un premier obstacle législatif le 29 janvier en étant adoptée à l'unanimité lors de son passage l'Assemblée nationale — seuls 55 votants sur les 577 députés étaient toutefois présents pour ce scrutin. Le gouvernement entend aller vite : la procédure accélérée a été engagée sur ce texte, ce qui veut dire que le texte ne sera examiné qu'une fois par chaque chambre du Parlement.

Le contrôle que veut instaurer la majorité présidentielle avec ce texte passe par la mise à jour de l'article 227-4 du Code pénal afin d'y insérer un nouvel alinéa. Celui-ci prévoit au maximum une peine d'emprisonnement de trois ans et une amende de 75 000 euros aux gérants de sites X qui se contentent d'une simple page sur laquelle tout internaute doit déclarer sur l'honneur être majeur.

Pour les parlementaires, ce type d'attestation n'a aucune valeur puisque le mensonge n'a aucune conséquence : un mineur peut très bien cliquer sur « oui » et cocher toutes les cases demandées, la véracité de cet engagement ne sera jamais vérifiée. Faute d'un vrai contrôle à l'entrée, les mineurs sont en mesure de consommer de la pornographie à la pelle avec une facilité déconcertante.

« *L'exposition des mineurs à des contenus pornographiques en libre accès sur internet est aujourd'hui une réalité* », défend l'exposé des motifs. En particulier, le texte de loi souligne que l'imaginaire sexuel des jeunes est façonné par de la pornographie parfois brutale, qui est alors parfois reproduite dans le couple — d'où l'inscription de cette mesure dans une loi traitant des violences conjugales.

*Lire l'intégralité de cet article sur*
*https://www.numerama.com/politique/627909-pornographie-le-controle-de-lage-renforce-revient-au-parleme*